

INDEX

SECTION A - DÉFINITIONS

Article 1 : Définitions

SECTION B – OBLIGATIONS FONDAMENTALES

- Article 2 : Champ d'application
 Article 3 : Traitement national
 Article 4 : Traitement de la nation la plus favorisée
 Article 5 : Norme minimale de traitement
 Article 6 : Dirigeants, conseils d'administration et admission du personnel
 Article 7 : Prescriptions de résultats
 Article 8 : Monopoles et entreprises d'État
 Article 9 : Réserves et exceptions
 Article 10 : Exceptions générales
 Article 11 : Santé, sécurité et mesures environnementales
 Article 12 : Indemnisation des pertes
 Article 13 : Expropriation
 Article 14 : Transferts de fonds
 Article 15 : Subrogation
 Article 16 : Mesures fiscales
 Article 17 : Mesures prudentielles
 Article 18 : Refus d'accorder des avantages
 Article 19 : Transparence
- Annexe B.4 : Traitement de la nation la plus favorisée
 Annexe B.13(1) : Expropriation

SECTION C – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ENTRE UN INVESTISSEUR ET LA PARTIE HÔTE

- Article 20 : Objet
 Article 21 : Limitation des plaintes en ce qui concerne les institutions financières de l'autre Partie
 Article 22 : Plainte déposée par un investisseur d'une Partie en son nom propre
 Article 23 : Plainte déposée par un investisseur d'une Partie au nom d'une entreprise
 Article 24 : Notification de l'intention de soumettre une plainte à l'arbitrage
 Article 25 : Règlement d'une plainte par la consultation